



QUELS INDICATEURS DE PROGRÈS SOCIÉTAL POUR LA TRANSITION EN WALLONIE ?

FUTURAMA

JEUDI 17 JUIN 2021

Isabelle Reginster (IWEPS)

travaux développés en collaboration avec de nombreux collègues

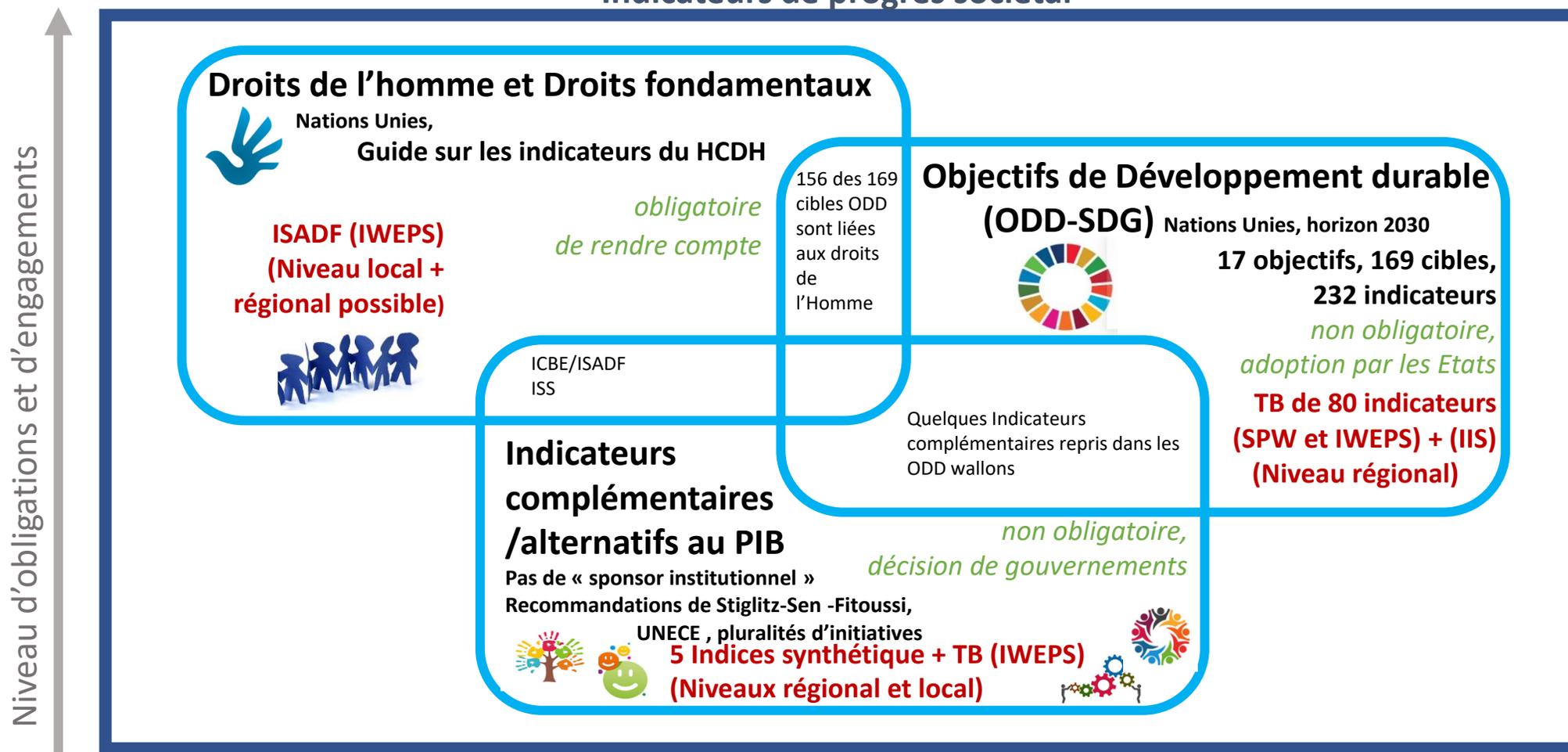
PLAN DE LA PRÉSENTATION

1. Trois démarches ou entrées autour de mesures du progrès sociétal
2. Les indicateurs complémentaires au PIB
exemple de l'indice de situation sociale de la Wallonie
3. Les indicateurs d'accès aux droits fondamentaux
exemple de l'ISADF
4. Les indicateurs de suivi des progrès vers les Objectifs de Développement Durable (ODD/SDG)
5. Et la transition juste : défis et questionnements autour d'indicateurs

Le progrès sociétal « vise les améliorations dans les capacités de chaque collectivité humaine pour mettre les connaissances, les compétences, les liens sociaux et institutionnels au service d'une transformation créative et concertée pour le **bien-être de tous**. Chaque collectivité s'assure d'une valorisation du patrimoine collectif – matériel et immatériel – dans une optique qui conjugue l'équité pour les générations présentes et futures, et leur épanouissement mutuel. [...] S'interroger sur le progrès amène à réfléchir sur les dynamiques nécessaires à son accomplissement » (Conseil de l'Europe, 2010a, p. 68).

« Le progrès sociétal implique d'étudier de près les disparités sociales et économiques qui existent dans nos sociétés, ainsi que les coûts sociaux et écologiques des modes actuels de production et de consommation » (Conseil de l'Europe, 2010, p. 2).

Indicateurs de progrès sociétal



En rouge : les travaux de l'IWEPS (TB = tableau de bord)

En vert : précision sur les obligations et engagements à charge des Etats

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PIB

EXEMPLE DE L'INDICE DE SITUATION SOCIALE DE LA WALLONIE

Extrait de la note au GW (novembre 2012) :

retenir comme Indicateurs Phares :

- L'Indice de Situation Sociale (ISS), notamment basé sur l'ISS français, adapté au contexte wallon ; cet indice s'appuiera sur deux indicateurs : un indicateur d'état de la société (capital social et humain) et un indicateur d'état des déséquilibres et des inégalités socio-économiques

L'indice de situation sociale de la Wallonie (ISS) fait partie des indicateurs complémentaires au PIB élaborés à la demande du Gouvernement wallon afin de guider et d'évaluer son action dans une perspective de développement durable.

Son objectif principal est de faire le bilan chaque année du progrès social de la Wallonie en comparaison avec l'évolution du PIB/habitant, mesure étalon du progrès économique.

LES INDICATEURS COMPLÉMENTAIRES AU PIB

EXEMPLE DE L'INDICE DE SITUATION SOCIALE DE LA WALLONIE

L'ISS **synthétise un ensemble d'indicateurs clés** (41 pour l'exercice 2020)

regroupés au sein de dimensions représentatives,

d'une part, de **l'état de la société** et
d'autre part, des **déséquilibres socio-économiques**

- ➔ la partie "état de la société" introduit des mesures sur les ressources sociales ou capitaux transmissibles aux générations futures. Sur le plan mathématique, ce sont des moyennes de la situation sur les différentes dimensions en Wallonie.
- ➔ la partie "déséquilibres socio-économiques" introduit des mesures d'écarts, sources de tensions, entre sous-groupes définis a priori (hommes/femmes, origine ethnique, âge) ou par la statistique(quartile). Sur le plan mathématique, ce sont des différences entre des caractéristiques de ces groupes qui sont proposées.

calculé **annuellement** pour les années **2004 à 2019** (16 années),
avec l'année 2004 en indice 100.

ISS WALLON

Indice synthétique d'ÉTAT de la SOCIÉTÉ

9 Dimensions :

Démographie – Santé – Logement – Formation et connaissances - Culture – Sécurité – Valeurs – Revenus – Emploi

31 indicateurs clés

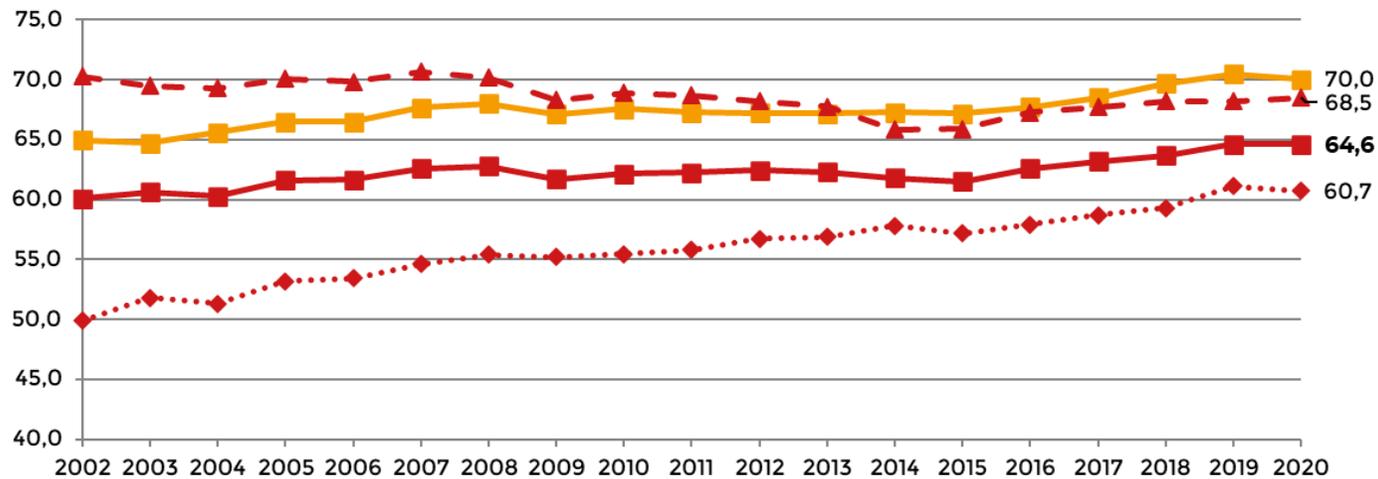
Indice synthétique des DÉSÉQUILIBRES SOCIO-ÉCONOMIQUES

4 Dimensions :

Déséquilibres de santé - Déséquilibres de formation - Inégalités de revenu - Déséquilibres sur le marché du travail

10 indicateurs clés

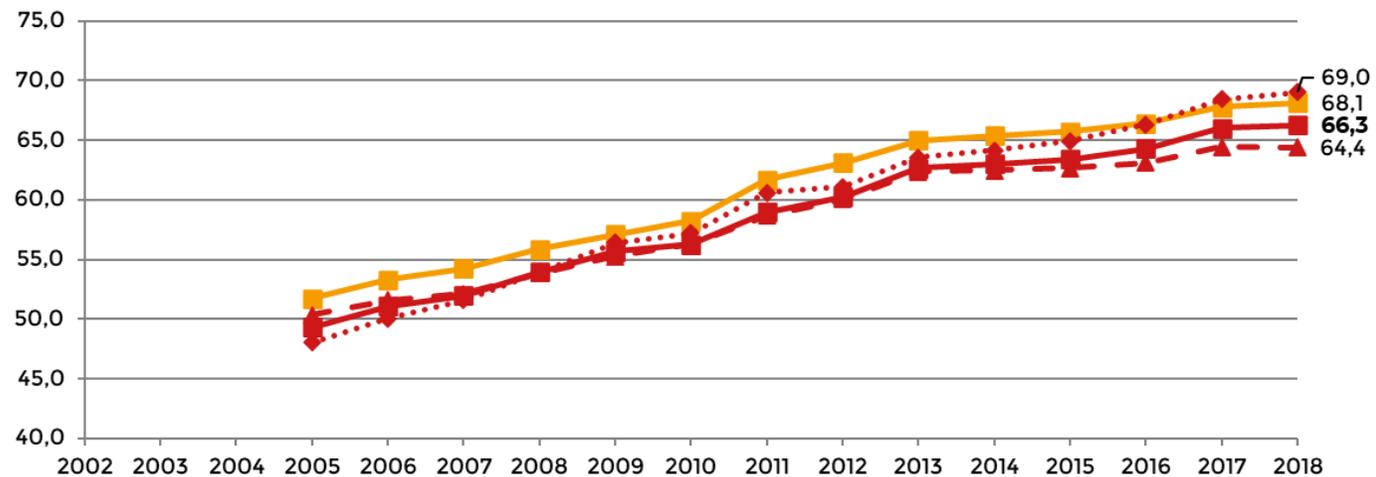
Taux d'emploi BIT des 20- 64 ans (%)



Wallonie_Hombres & Femmes Belgique_Hombres & Femmes Wallonie_Hombres Wallonie_Femmes

Source : EFT, calculs Statbel

Différence interquartile des salaires chez les salariés wallons assujettis à l'ONSS



Wallonie_Hombres & Femmes Belgique_Hombres & Femmes Wallonie_Hombres Wallonie_Femmes

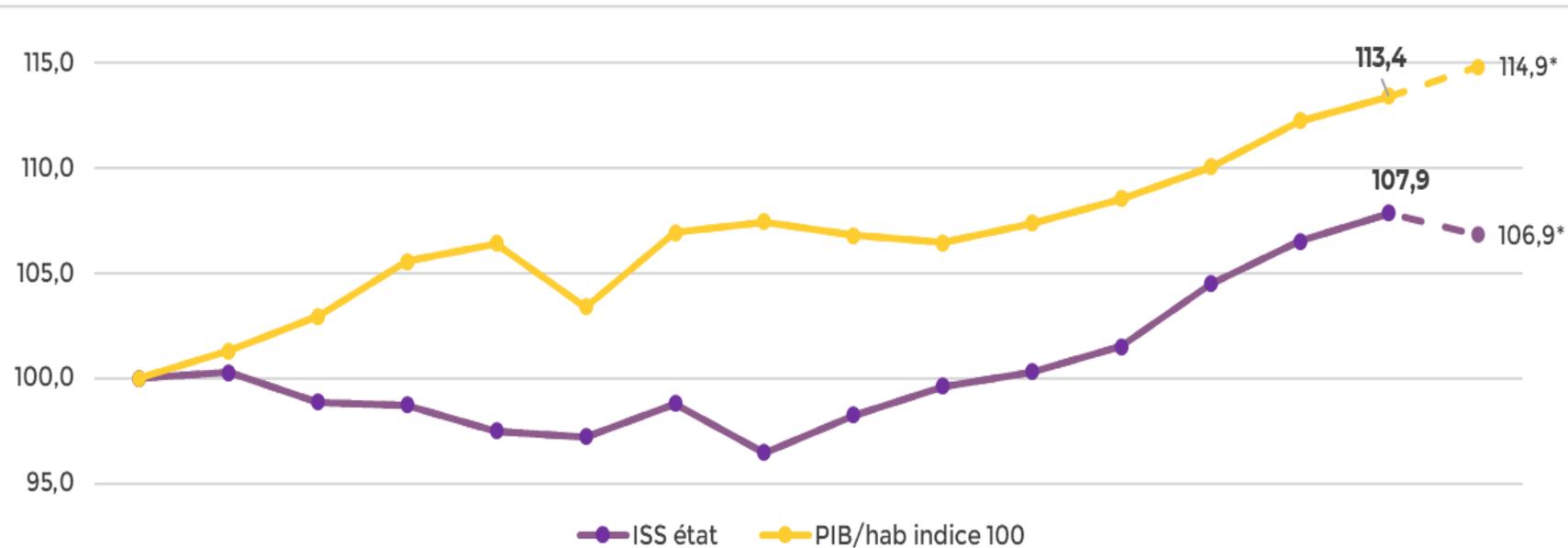
Source : ONSS, calculs IWEPs

Évolution de l'indice "état de la société"

Évolution de l'ISS de la Wallonie de 2004 à 2018/2019* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 7e exercice.

RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, Ministère FWB - AGERS, Ministère FWB - Service de la lecture publique, Commissariat général au Tourisme, SPF Economie-Infographie IBSR, CGOP/B, BSW, EVS, Veenhoven, ICN, ONSS, BNB, CWAPE, Croix Rouge de Belgique, ONE, SPP IS.

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)



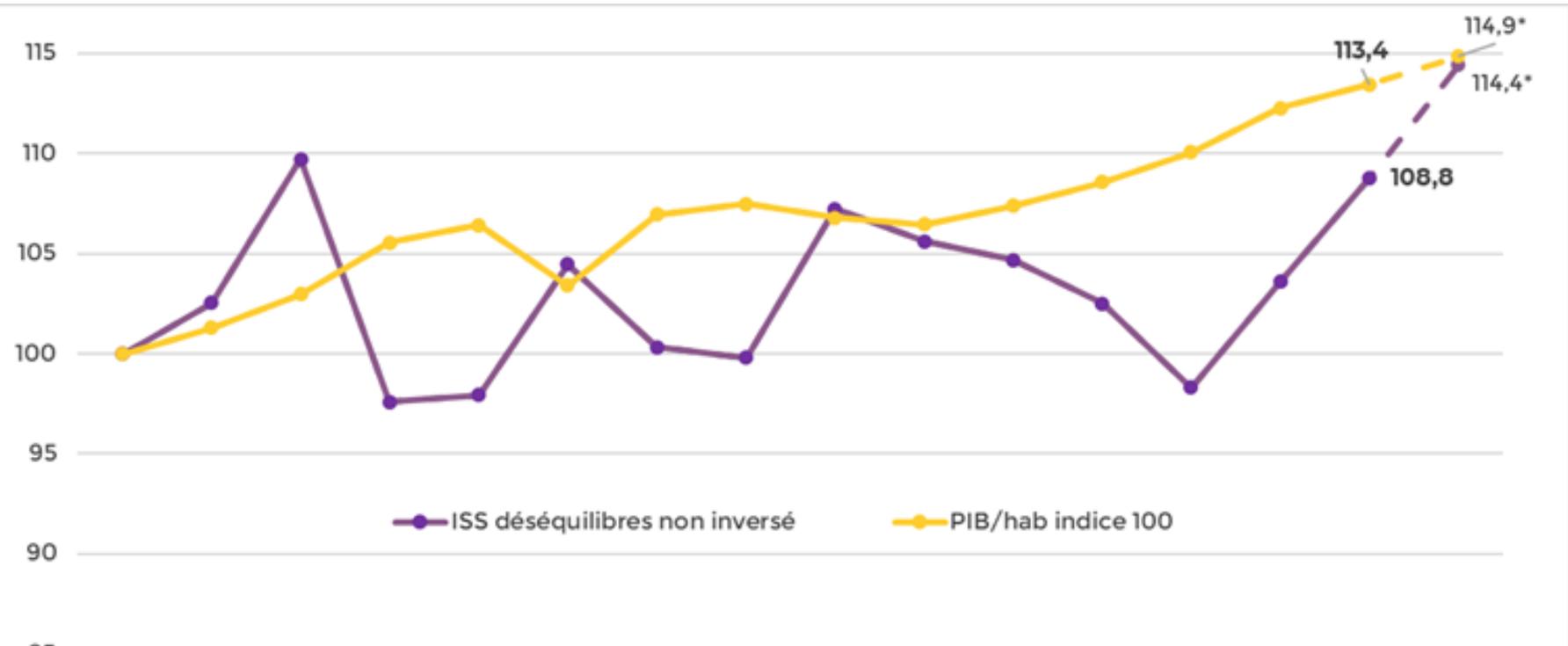
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS état	100,0	100,3	98,9	98,7	97,5	97,2	98,8	96,5	98,2	99,6	100,3	101,5	104,5	106,5	107,9	106,9
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Évolution de l'indice "déséquilibres socio-économiques"

Évolution de l'ISS de la Wallonie de 2004 à 2018/2019* et comparaison au PIB/habitant (indice 100 en 2004), 7e exercice.

RN, AIM, Statbel, Steunpunt WSE, ONSS, SPP IS..

Calculs : IWEPS ; pour le PIB/habitant, ICN et estimations IWEPS (rétropolations 2002-2014)



	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
ISS déséquilibres non inversé	100	102,5	109,7	97,6	97,9	104,5	100,3	99,8	107,2	105,6	104,7	102,5	98,3	103,6	108,8	114,4
PIB/hab indice 100	100,0	101,3	103,0	105,6	106,4	103,4	107,0	107,5	106,8	106,5	107,4	108,6	110,1	112,3	113,4	114,9

Clé de lecture pour les déséquilibres : une augmentation de l'indice correspond à une augmentation des déséquilibres observés.

LES INDICATEURS D'ACCÈS AUX DROITS DE L'HOMME OU DROITS FONDAMENTAUX

EXEMPLE DE L'ISADF : INDICE SYNTHÉTIQUE D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX



1. Les **Droits de l'Homme**, consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme

« Les droits de l'homme sont des « **garanties juridiques universelles qui protègent les personnes et les groupes contre les actions et les omissions contraires aux libertés fondamentales, aux droits et à la dignité humaine** ». Ils sont inhérents à tous les êtres humains et reposent sur le respect de la dignité et la valeur de chaque personne. Ils découlent des valeurs humaines essentielles qui sont communes à toutes les cultures et à toutes les civilisations". (Haut-Commissariat des Nations-Unies aux droits de l'homme (HCDH) (2012).

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

2. La **cohésion sociale**, inspirée de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe (2000, révisée en 2004 et en 2010) appliquée à la Wallonie

Par **cohésion sociale**, on entend l'ensemble des processus individuels et collectifs, qui contribuent à assurer l'accès aux droits fondamentaux et au bien-être économique, social et culturel, et qui visent à construire ensemble une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous .

Par **coresponsabilité pour le bien-être de tous**, on entend une attitude ou un sentiment partagé de responsabilité collective par rapport à un ou des objectifs d'intérêt général ». (Décret PCS 2019)

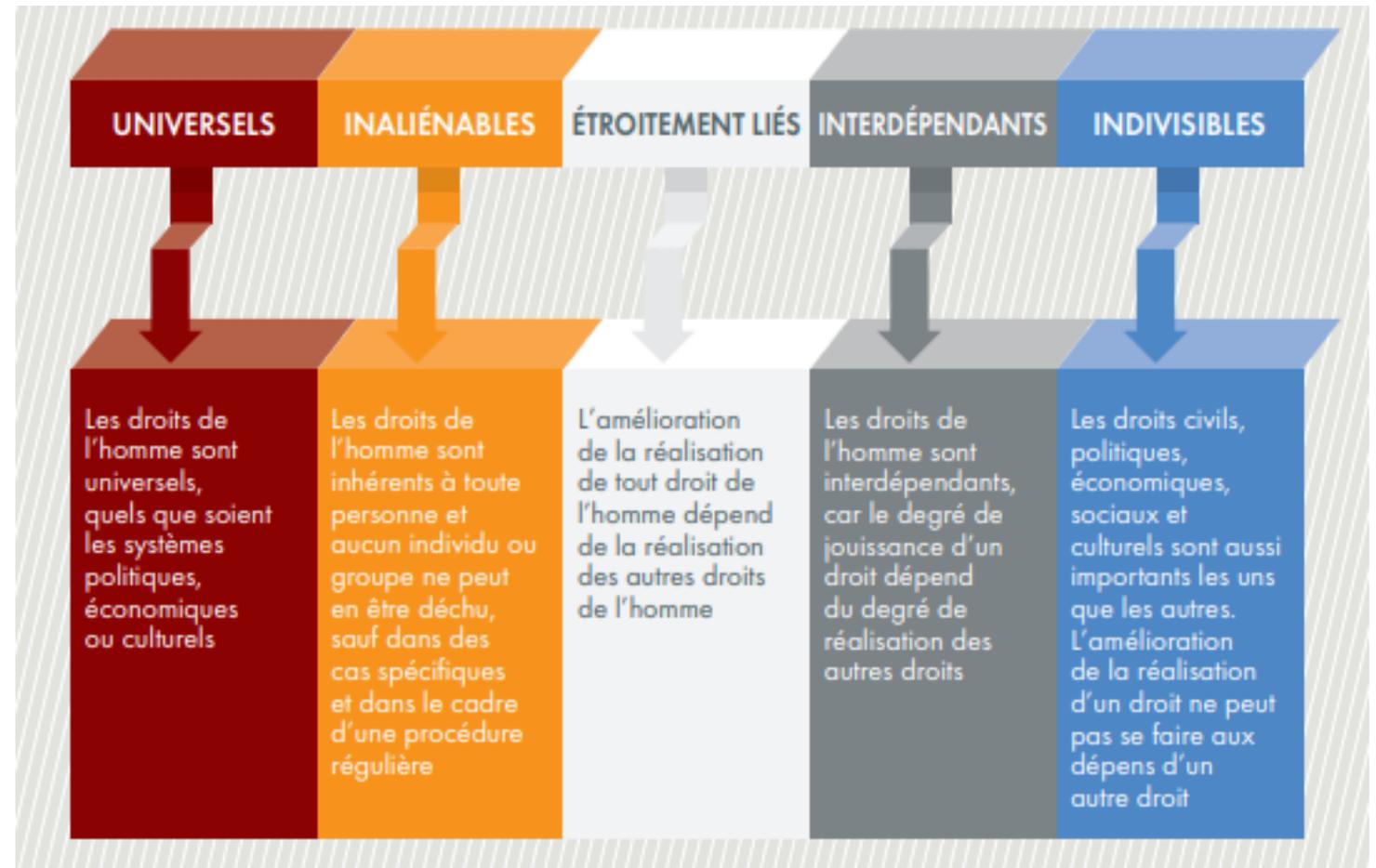


LES DROITS DE L'HOMME

Les droits de l'homme sont codifiés dans les Constitutions, et les traités internationaux ratifiés par les Etats après la Seconde Guerre mondiale, ainsi que dans d'autres instruments internationaux, nationaux et régionaux **qui protègent les droits et libertés fondamentaux et contribuent à leur mise en œuvre et à leur développement**, qu'ils soient contraignants (constitutions, lois, décrets) ou non contraignants (déclarations, lignes directrices, principes)



Les droits civils et politiques, culturels économiques et sociaux sont placés sur un pied d'égalité.

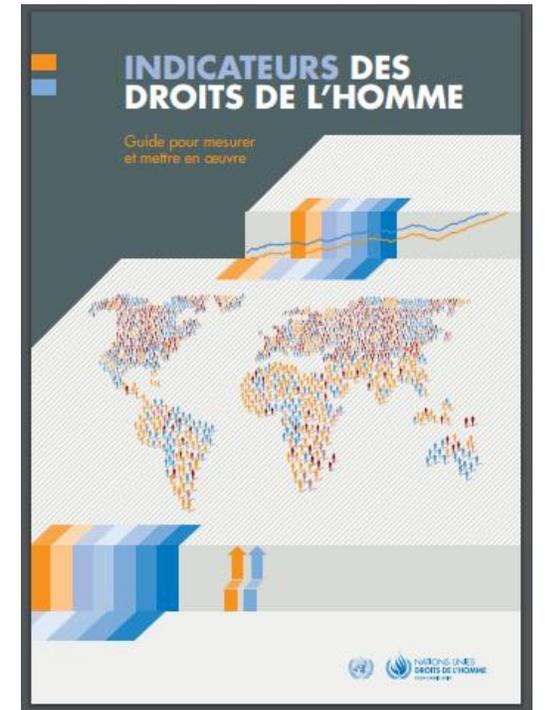


LES INDICATEURS DES DROITS DE L'HOMME

Le HCDH des Nations-Unies est chargé de promouvoir et protéger la jouissance et le plein exercice, par tous, de l'ensemble des droits énoncés dans les lois, traités et instruments internationaux.

Des outils opérationnels, concrets et pratiques, qui permettent aux pays et aux régions :

- 1) **d'élaborer des politiques et des programmes publics** qui facilitent la réalisation des droits de l'Homme;
- 2) **de mesurer leur mise en œuvre;**
- 3) **d'évaluer les progrès** qu'ils ont réalisés pour permettre à leurs populations d'exercer leurs droits fondamentaux.



LA COHÉSION SOCIALE

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Au cœur de la Stratégie de cohésion sociale du Conseil de l'Europe :

- Un objectif d'amélioration de l'accès aux droits fondamentaux pour tous les citoyens, particulièrement ceux qui sont menacés par la pauvreté ou l'exclusion.**
- Une éthique de coresponsabilité et d'interdépendance entre tous les acteurs (Etat, entreprises, société civile, citoyens), qui inclut le sens de l'intérêt mutuel, de l'appartenance collective et de la réciprocité.**

Les droits fondamentaux, économiques, sociaux et culturels pris en considération dans le calcul de l'ISADF

- 1 Droit à un revenu conforme à la dignité humaine
- 2 Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité
- 3 Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale
- 4 Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales
- 5 Droit à l'éducation, à l'enseignement, à la formation continue
- 6 Droit à l'information, à l'usage du numérique, des technologies de l'information et de la communication
- 7 Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau
- 8 Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté
- 9 Droit à la mobilité
- 10 Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle; droits syndicaux
- 11 Droit au respect de la vie privée et familiale ainsi qu'à la conciliation vie familiale et vie professionnelle
- 12 Droit à la participation citoyenne et démocratique
- 13 Droit à l'épanouissement social et culturel

MODÈLE DE LA MATRICE UTILISÉE POUR ORIENTER LE CHOIX DES INDICATEURS D'ACCÈS AUX DROITS FONDAMENTAUX

Intitulé du droit

Cadre normatif du droit

Traités internationaux et autres instruments qui protègent le droit et contribuent à sa mise en œuvre : constitution, lois, conventions, décrets, principes, lignes directrices,

Couverture du droit

Les caractéristiques ou attributs qui reflètent l'essence du contenu normatif

Indicateurs de résultat ventilés selon quatre angles d'approche

Etat général de l'accès au droit pour tous

Déséquilibres / tensions socio-économiques dans les conditions d'accès au droit pour tous

Vérification de l'accès effectif au droit dans des situations sensibles (Considération de sous-groupes cibles)

Facteurs de stabilité versus de menace qui (dé)favorisent l'accès durable au droit pour tous

Indicateurs

Indicateurs

Indicateurs

Indicateurs

Composantes de l'ISADF – Répartition des indicateurs par droit fondamental

1.	Droit à un revenu conforme à la dignité humaine	
1	Revenu net imposable médian par déclaration	
2	Revenu imposable brut médian des ménages monoparentaux	
3	Coefficient interquartile des revenus nets imposables par déclaration	
4	Ratio entre le revenu d'intégration médian et le revenu net imposable médian	
2	Droit à une alimentation suffisante, adéquate et de qualité	
5	Pourcentage d'élèves de 6e primaire en surcharge pondérale (obésité comprise)	
3	Droit au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale	
6	Taux de mortalité standardisé (par sexe et par âge)	
7	Pourcentage de bénéficiaires en incapacité de travail de longue durée (au moins 120 jours)	
8	Pourcentage de bénéficiaires possédant le statut de personne atteinte d'une affection chronique	
9	Pourcentage de la population de plus de 21 ans reconnue médicalement handicapée par le SPF Sécurité sociale	
10	Pourcentage de jeunes bénéficiaires (de 5 à 14 ans) sans soins bucco-dentaires préventifs durant trois années consécutives	
11	Pourcentage de femmes âgées de 50 à 69 ans n'ayant subi aucun examen de dépistage du cancer du sein durant 6 années consécutives	
12	Pourcentages de mères fumeuses à l'accouchement	

Composantes de l'ISADF – Répartition des indicateurs par droit fondamental

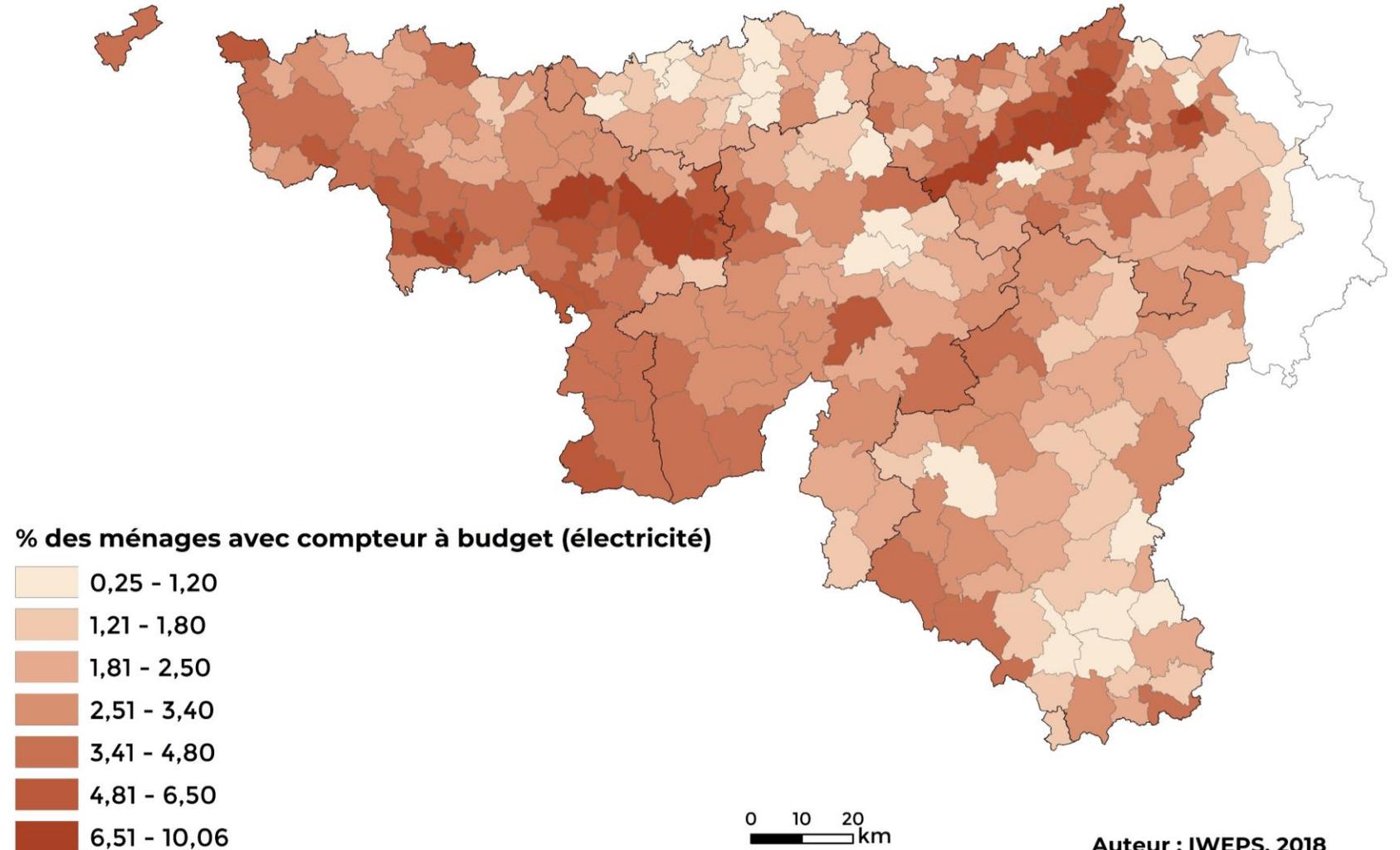
4.	Droit à la sécurité sociale, à l'assurance santé, à la protection sociale, à l'aide sociale, aux prestations familiales	
13	Pourcentage de bénéficiaires de l'intervention majorée (BIM)	
14	Pourcentage des bénéficiaires du revenu d'intégration et de l'aide sociale équivalente (E-RIS) parmi les 18-24 ans	
15	Pourcentage des bénéficiaires de la GRAPA ou du Revenu garanti parmi les 65 ans et +	
5	Droit à l'éducation et à l'enseignement	
16	Pourcentage d'élèves « à l'heure » dans le secondaire	
17	Pourcentage d'élèves avec un retard scolaire de plus d'un an dans le secondaire	
6	Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau	
18	Rapport entre le prix médian de vente des maisons et le revenu net imposable médian	
19	Loyer médian des baux enregistrés	
20	Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité	
7	Droit à un environnement et à un cadre de vie sain et adapté	
21	Indice d'exposition de la population à la pollution de l'air	
22	Pourcentage de la population située dans une zone de bruit d'une agglomération (Liège et Charleroi) ou d'une grande infrastructure de transport supérieur à 54dB (A) en LDEN (%) LDEN	
23	Pourcentage de la population située à moins de 200 m d'un espace non artificialisé d'au moins 5 ha	

Composantes de l'ISADF – Répartition des indicateurs par droit fondamental

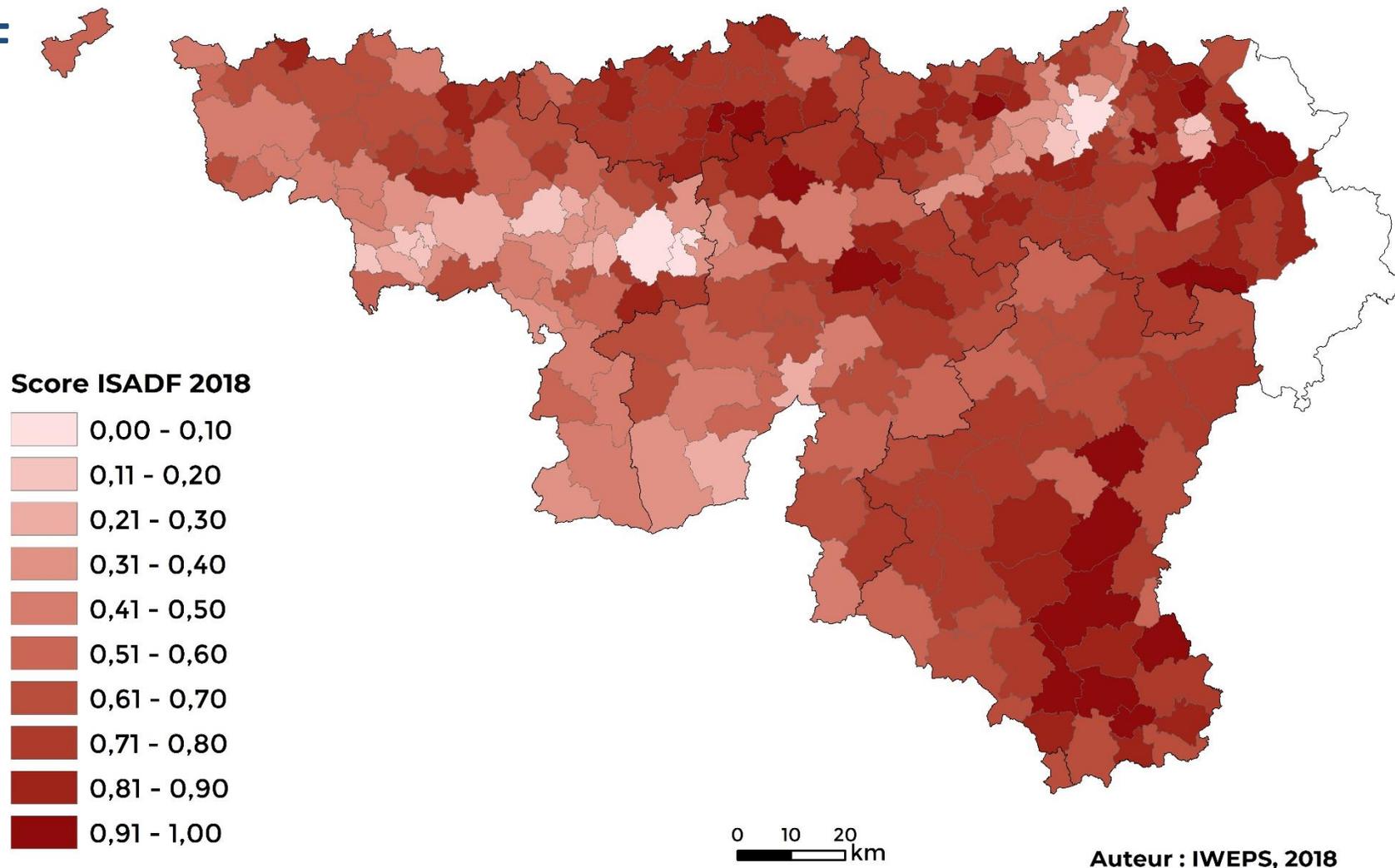
8.	Droit à la mobilité	
	24	Pourcentage de la population située dans une polarité de base
	25	Pourcentage de la population située à proximité piétonne d'un arrêt de transport en commun bien desservi (bus, métro, tram ou train)
9	Droit au travail, à des conditions de travail justes et favorables, à la formation professionnelle^s	
	26	Taux d'emploi de la population de 20-64 ans
	27	Taux de chômage des jeunes (15-24 ans)
	28	Pourcentage de chômeurs de longue durée

Droit à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau :

Pourcentage de compteurs à budget actifs en électricité (source: CWAPE)



RESULTATS de l'ISADF



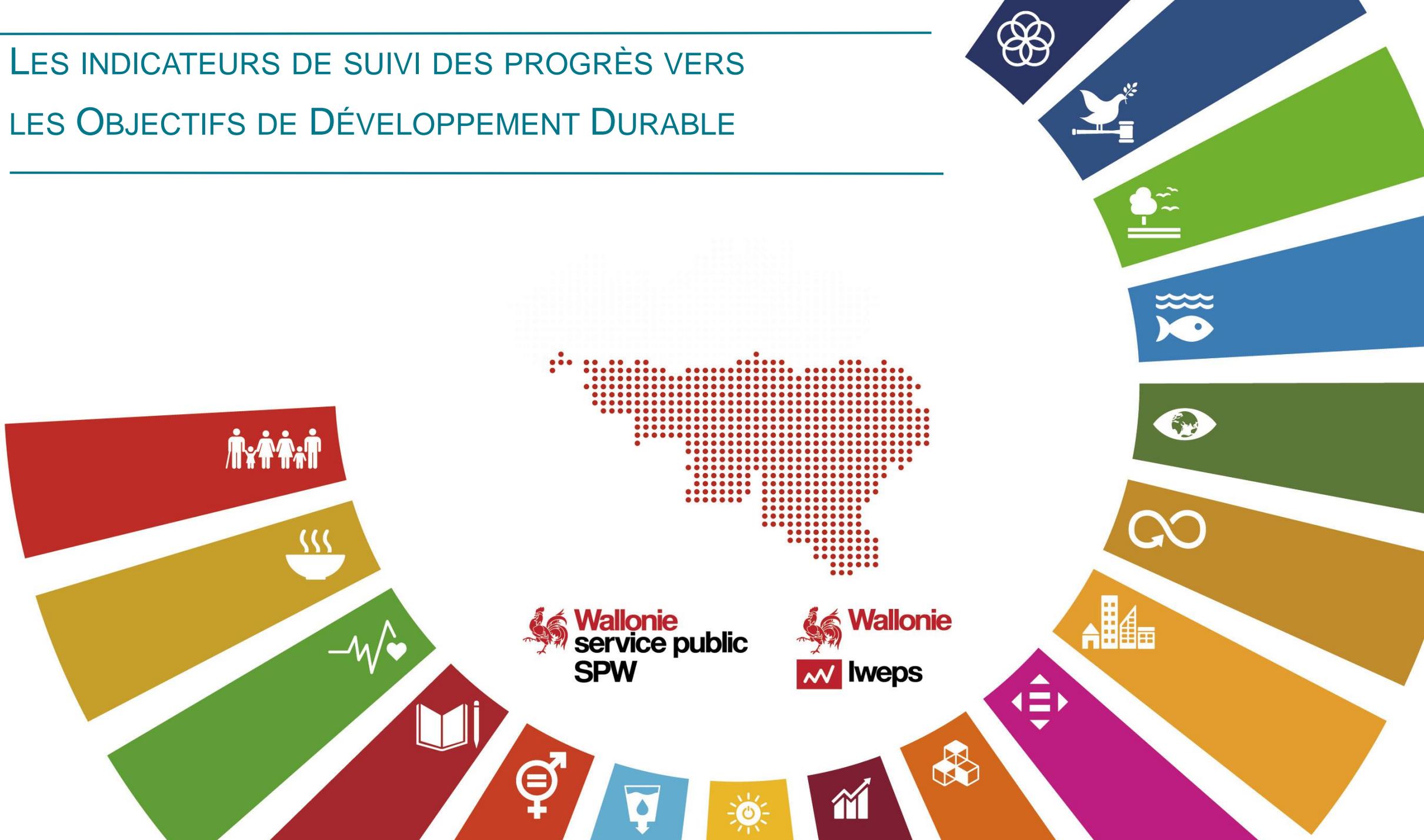
Clé de lecture : les zones les plus claires représentent les scores les plus faibles de l'indice; à l'opposé les zones les plus foncées représentent les scores les plus élevés de l'indice, c'est à dire les communes pour lesquelles les accès aux droits sont estimés comme les plus favorables.

LES INDICATEURS DE SUIVI DES PROGRÈS VERS LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



 **Wallonie**
service public
SPW

 **Wallonie**
Iweps



LE PROGRAMME 2030 ET LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

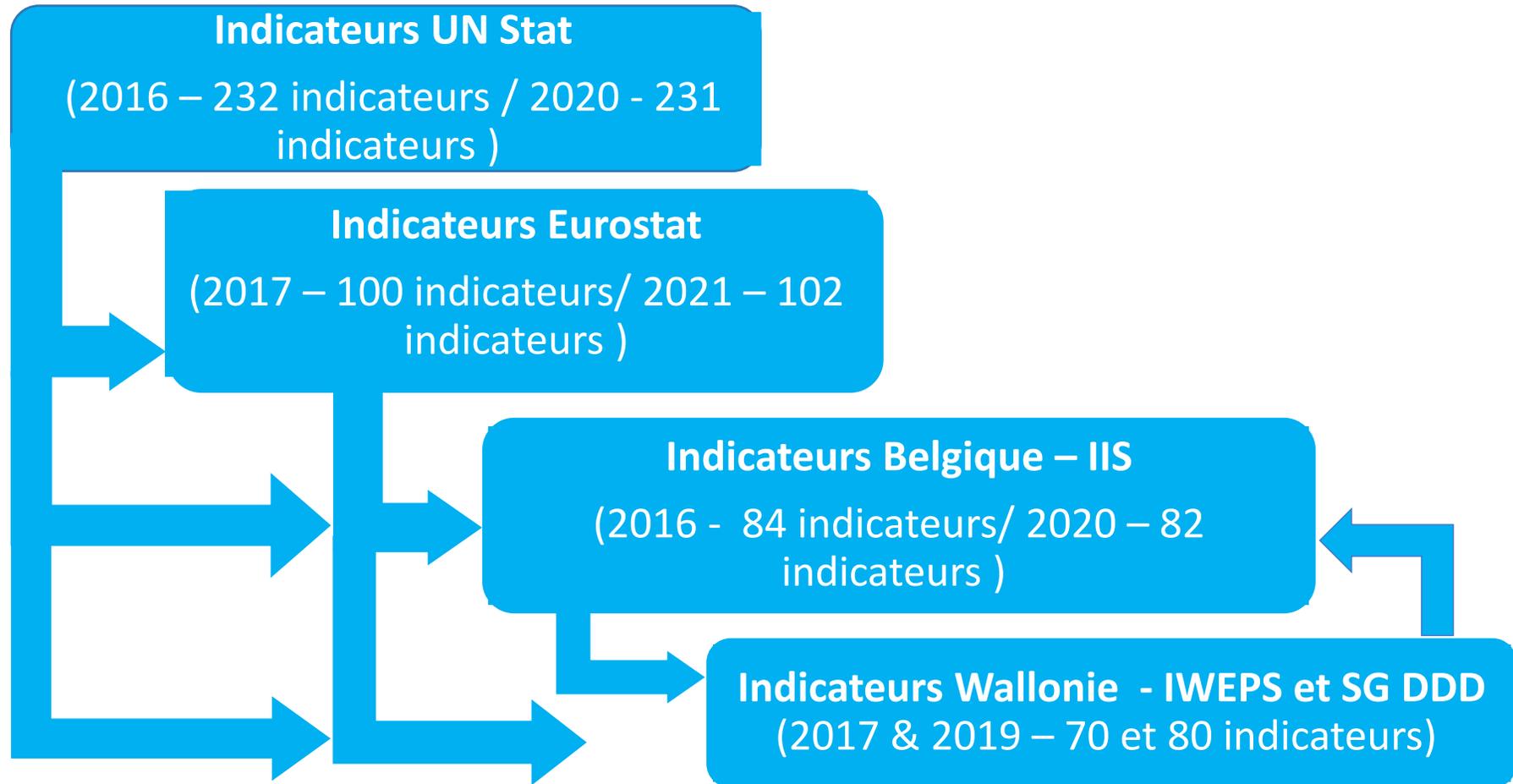
Un agenda :

- holistique,
- de tous/pour tous;
- transformateur

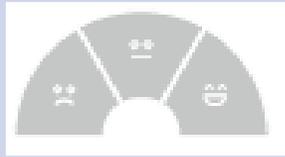
OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



LE PROGRAMME 2030 ET LES 17 OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)



- **L'indicateur évolue-t-il favorablement ?** (calcul de coefficient de rang de Spearman)
- Evolution
 - à long terme : depuis 2000 (ou 1^{ère} année disponible)
 - à court terme: depuis 2010

défavorable	Stable ou indéterminée	favorable	Non calculable
			
Dans le sens opposé à la cible	Corrélation non significative	Dans le sens de la cible	- Pas assez d'observations - Marge d'erreur trop importante

Pas d'analyse (encore) du niveau de l'indicateur/ de sa vitesse d'évolution pour atteindre la cible en 2030 : manque de cibles chiffrées auxquelles se référer

Émissions des gaz à effet de serre des industries



ODD 9

Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation.

Évaluation long terme
2000-2017



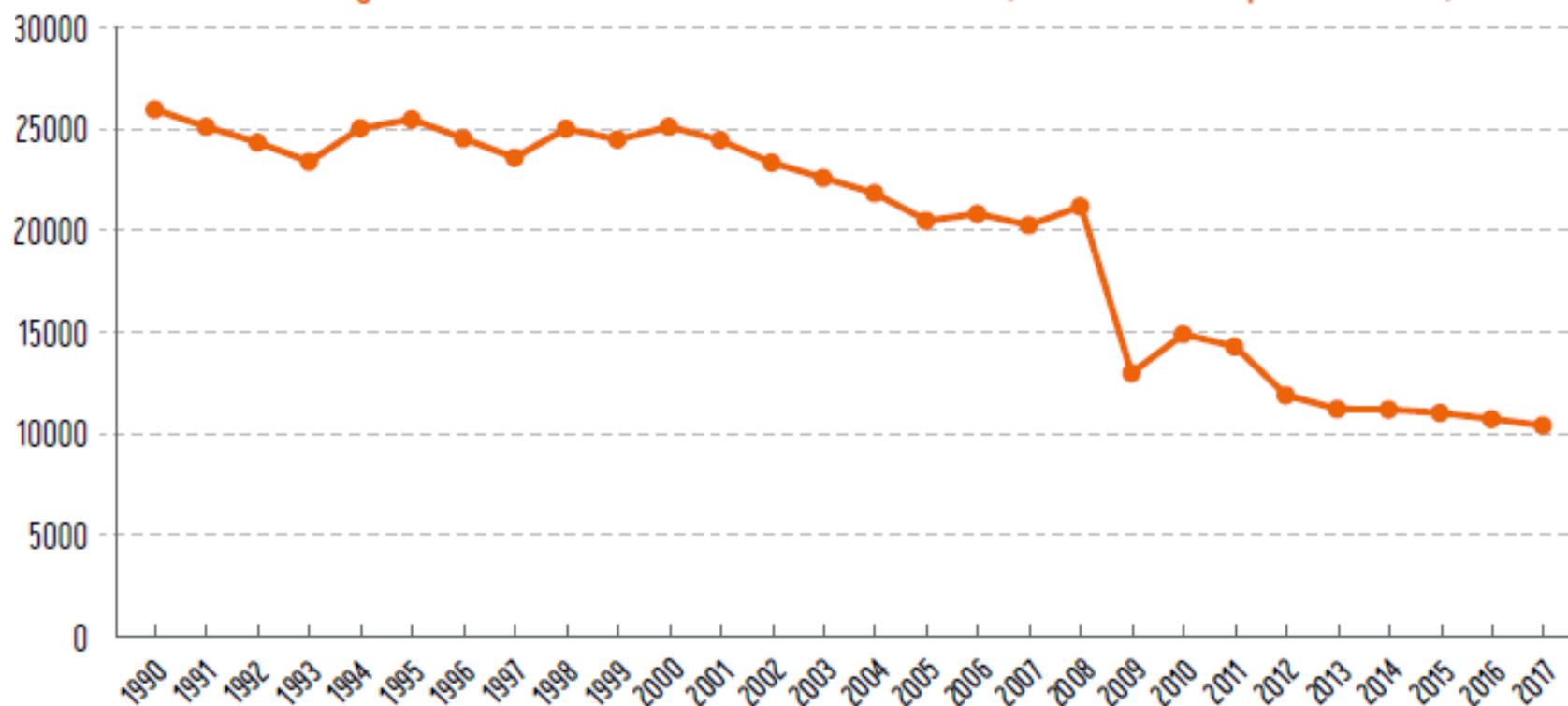
Évolution favorable

Évaluation court terme
2010-2017



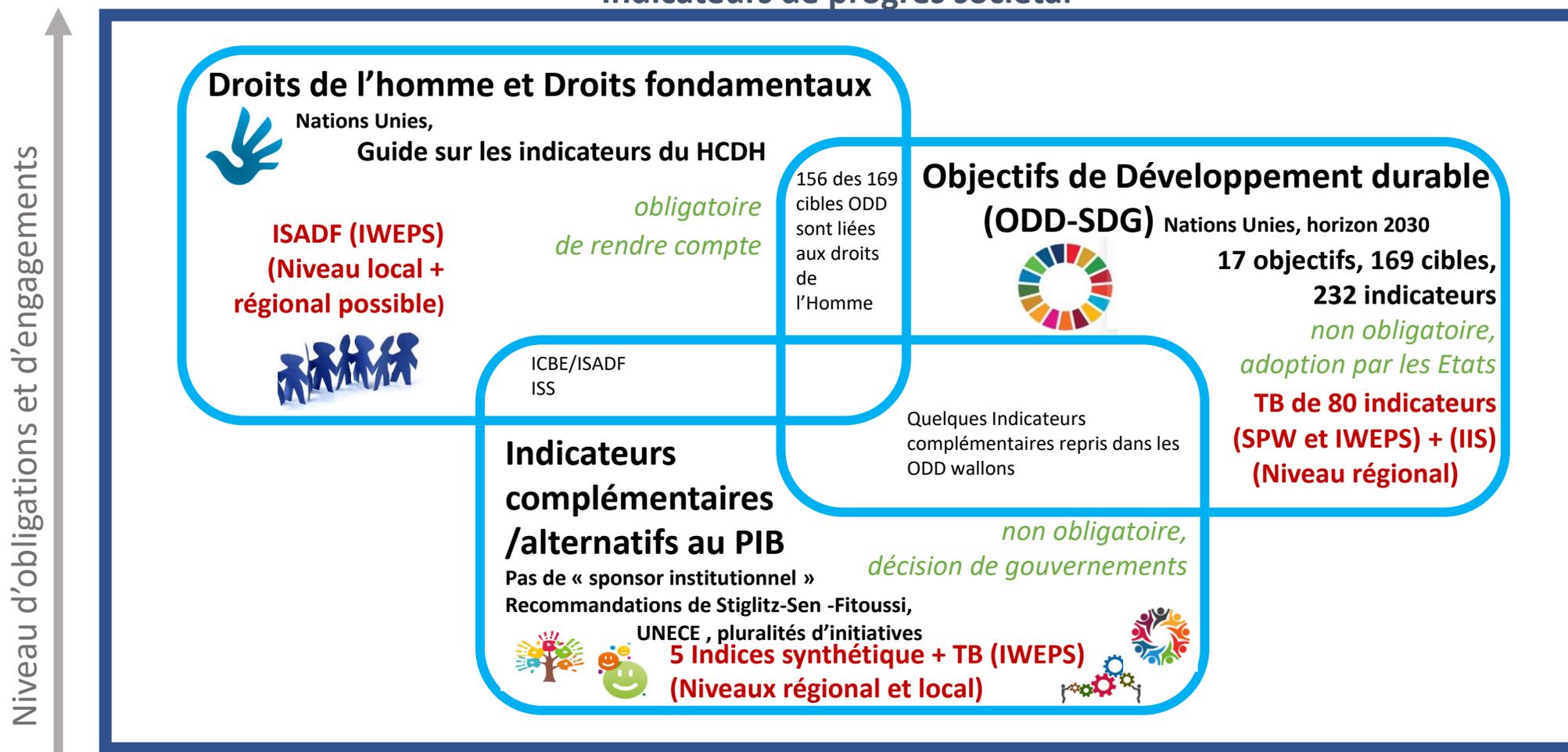
Évolution favorable

Émissions de gaz à effet de serre du secteur industriel (kilotonnes d'équivalent CO₂)



SOURCE : A WAC

Indicateurs de progrès sociétal



En rouge : les travaux de l'IWEPS (TB = tableau de bord)

En vert : précision sur les obligations et engagements à charge des Etats

Transition juste : comment la mesurer?

Une des étapes de la transition juste citée par Eloi Laurent (2020) « c'est de définir des fins justes à viser »

Portée/étendue des fins justes :

? Plus ou moins transformatrices, plus ou moins technologiques...

Sur les indicateurs :

? Partir d'un cadre existant, lequel? lesquels? Ou un nouveau?

+ Développement d'indicateurs en évolution temporelle => cibles et trajectoires

+ Importance du local dans une approche où chaque territoire peut/doit contribuer à la transition juste, avec ses spécificités, atouts ...

+ Ici (Wallonie) et ailleurs...?

